

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2016

Le douze avril deux mille seize, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Hombleux légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mr Christian AVY, Maire.

Présents : Messieurs Avy Christian(Maire) +1 pouvoir, Urbaniak Michel, Hansart Michel (adjoints), Mesdames Kalota Ghislaine (adjointe), Nobécourt Martine, Dumont Carole, Lefebvre Nathalie, Loridant Sylvie.

Messieurs Delattre Albert + 1 pouvoir, Niot Daniel, Frison Fabrice + 1pouvoir,

Absents excusés : Mesdames Delebecque Stéphanie, Costa-Delobel Sophie (pouvoir Mr Delattre), Hannecart Pascale (pouvoir Mr Avy), Mr Meunier Bernard (pouvoir Mr Frison).

Convocation du 06.04.2016

Membres en exercice : 15 membres présents : 11 + 3 pouvoirs

Secrétaire de séance : Mr URBANIAK Michel

La feuille d'émargement est signée par les présents.

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil à 20h00 et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Rapport du Maire
- Avenant DSP assainissement
- Coût de la part communale d'assainissement
- Budget assainissement
- Fiscalisation du SIVOS
- Taux communaux
- Subventions associatives
- Budget communal
- Conventions FDE (3) adhésion de Ham, borne électrique, éclairage
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 09 FEVRIER 2016

Les membres du Conseil ne soulèvent aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DU MAIRE :

➤ **Infos sur les subventions** : Les dossiers pour les portes et les fenêtres ont été envoyés en sous-préfecture pour la DETR, deux sont revenus complets, les deux autres sont dirigés vers l'académie, du fait que ceux-ci touchent la restauration scolaire. Ils ont été envoyés également vers le Département via la Com des Com et devront être validés par les conseillers départementaux, la Com des Com est concernée aussi dans le cadre des fonds de concours.

Ces travaux ne seront lancés que lorsque les accords de subvention auront été validés.

➤ **Travaux de voirie** : La demande de convention avec le Département a été refusée car le détail sur le devis ne correspond pas au désir du Département, le dossier est en discussion.

➤ **Modification sur le réseau ERDF** : La ligne haute tension qui passait au dessus du stade et qui reliait la rue du craon, où s'est produit l'accident du jeune Rambour l'année dernière, a été retirée. Ce qui a causé quelques soucis aux habitants.

➤ **Mise en concurrence des assurances communales** : Dans le cadre du suivi des dépenses communales, la mise en concurrence de trois compagnies d'assurance a été lancée. Celle de la commune n'a pas encore répondu mais il n'y a pas d'urgence, car la date d'effet est au 1^{er} janvier.

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2016

➤ **Cantine scolaire** : La cantine prend de l'ampleur et la norme d'encadrement n'est plus bonne, pour cette raison, deux personnes supplémentaires sont employées pendant la restauration du midi. La 1^{ère}, Sabrina Slusarcsyk d'Eppeville, vient de l'académie mais est rétribuée par la commune pour une durée hebdomadaire de 3h. Elle a accepté d'encadrer les enfants le midi, pendant son contrat scolaire. La seconde, Elodie Desjardins, est locataire de la commune, et à la recherche d'un emploi. Pour le moment, elle est prise pour cet encadrement, elle est jeune et, au vu des prochains agrandissements scolaires, à voir s'il est possible de mettre en place un contrat jeune CUI, CAE ou contrat d'avenir, qui sera soumis au conseil municipal à la rentrée de septembre.

Ordre du jour :

- AVENANT A LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le délégataire de ce service, la SAUR, a été rencontré pour remettre en ordre le contrat suite à la mise en service de la 4^{ème} tranche d'assainissement de 728m. Le traitement d'H²S du poste de la RD930 au pont Bourlon, en service depuis 3 ans et qui n'avait pas été intégré, y a été inclus, et la remise en état du poste de traitement de Bacquencourt, qui est en provisoire depuis 1 an, a été négociée.

De par la loi NOTRé, la commune doit intégrer la Com de Com qui devra prendre cette compétence en 2020, et après comparaison avec nos contrats respectifs, (la commune se termine en 2023 et le SIVU en 2025), l'avenant a donc été étudié avec une prolongation de 2 ans, de sorte que les 2 contrats s'achèvent en même temps. Ce qui engendrait une baisse du coût annuel.

Il a été convenu :

Le réseau de Canisy avec la station de pompage située au cimetière, le traitement d'H²S de Canisy, le nouveau poste de traitement d'H²S du poste RD930, la remise en état de la station de traitement d'H²S de Bacquencourt. Tous ces points font que le montant de l'avenant se chiffre à 8 248 € par an, pour se terminer le 31/11/2025 comme le SIVU.

Mr le Maire demande au conseil de valider l'avenant à la DSP d'assainissement avec la Saur.

Pour	Contre	Abstention
11+3p	0	0

Les membres du Conseil valident l'avenant à la DSP d'assainissement, à l'unanimité.

- COÛT DE LA PART COMMUNALE SUR L'ASSAINISSEMENT

Mr le Maire explique à quoi correspond la part communale en détaillant cette participation. Dans les coûts liés au service de rejet des eaux usées, il y a d'abord le coût du traitement demandé par le SIVU, celui-ci est de 1.20€ HT par m³ rejetés, ensuite les montants de remboursement d'emprunt lié aux travaux qui sont pour 2016 de 46 391€.

Le problème rencontré est, que le coût de rejet est facturé par rapport aux volumes comptabilisés en rejet qui est de 40 018m³ pour l'année 2015 soit 48 021.60€.

L'ensemble de ces coûts doit être couvert par une taxe communale au m³ distribués par le réseau, ce volume est de 35 000m³ pour 2015, donc un déficit d'environ 5000m³ que la commune essaie de maîtriser.

Une réflexion s'est imposée suite au besoin d'augmentation des impôts communaux, il a été étudié la possibilité d'une compensation à la baisse via le budget assainissement pour que cela fasse un équilibre pour les usagers. Le montant en 2015 était de 2.45€, le nouveau calcul donne la possibilité de baisser légèrement le coût de l'eau par deux facteurs, la commission a étudié, soit de baisser le montant de l'abonnement, soit de baisser la taxe, suite aux différentes simulations, la commission propose de baisser le montant de la taxe de 2.45€ à 2.05 € le m³ pour 2016, cette baisse n'est pas gênante pour l'année 2016, mais le sera pour les deux années qui suivent où deux emprunts se chevauchent (fin d'un remboursement auprès de l'agence de l'eau et début de l'emprunt de la 4^{ème} tranche qui a été décalée de deux années, au-delà cela n'étant plus possible) pour ces deux années, la trésorerie prendra sur ses excédents.

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2016

Les montants des annuités d'emprunts sont :

2016 : 46 391 € ; 2017 : 58 694 € ; 2018 : 58 540€ ; 2019 : 39 044€ ; 2020 : 38 890 €

La commission propose au conseil de valider la baisse de la part communale de 2.45€ à 2.05 €

Pour	Contre	Abstention
11+3 p	0	0

Les membres du conseil valident la baisse de la part communale assainissement, à l'unanimité.

Une réunion est planifiée en mai avec le Président du SIVU, pour donner le résultat de la visite de l'installation communale par son bureau. Une autre est prévue en juin avec le trésorier, Mr le Maire propose aux membres du conseil de l'accompagner, si quelqu'un le désire.

- BUDGET ASSAINISSEMENT

Mr le Maire présente la maquette du budget primitif d'assainissement.

Suite au travail réalisé en commission finance, et malgré quelques chiffres qui ont été ajustés, entre autre celui correspondant au coût du rejet, il a été détecté des erreurs sur les volumes facturés, après contrôle, le SIVU a rectifié ces volumes à la baisse et après les choix qui viennent d'être validés, le budget de **636 641 €** s'équilibre.

- En fonctionnement : **174 989 €**
- En investissement : **461 652 €**

A noter, le remboursement en investissement de l'emprunt à court terme de 263 000€, la somme mise en travaux n'est pas attribuée à un travail particulier mais sert à équilibrer le budget investissement, ce montant reste attribué à la part investissement et ne peut en aucune façon être remise en fonctionnement.

Mr Niot demande s'il est possible de renégocier les emprunts.

→Mr le Maire répond par la négative.

Pour	Contre	Abstention
11+3p	0	0

Les membres du conseil votent le budget primitif 2016 de l'assainissement, à l'unanimité.

- FISCALISATION DU SIVOS

Le SIVOS est le Syndicat à Vocation Scolaire qui encadre le Lycée de Péronne, chaque année, le Conseil doit délibérer sur le mode de prélèvement compensatoire aux frais de scolarisation et au fonctionnement du lycée. Depuis toujours, cela a été fiscalisé sur la feuille d'imposition, l'autre moyen de paiement est de la payer par le budget communal.

Mr le Maire demande au conseil, si ce mode de paiement par cette fiscalisation est maintenu.

Pour	contre	abstention
11+3p	0	0

Les membres du Conseil, à l'unanimité, décident de maintenir ce mode de paiement.

- TAUX COMMUNAUX

La commission finance a étudié comment compenser la baisse des dotations de l'état, l'année passée, elle avait opté pour la baisse des subventions associatives, cette année, la commission a préféré diminuer les travaux planifiés en voirie et agir sur une augmentation des taux, comme cela avait été suggéré par le cabinet conseil financier.

La baisse étant de 10%, la commission a opté de reporter la moitié sur les impôts, ce qui se traduit par une augmentation de 5% des taux, soit :

La taxe d'habitation passe de 14.81% à 15.55%,

Le foncier bâti de 10.92% à 11.47%

Le foncier non bâti de 30.28% à 31.80%

La CFE de 11.48% à 12.05%

Concrètement, une simulation pour une maison de 90m² et 1600m² de terrain, fait ressortir une augmentation totale de 23€ (17€ sur l'habitation, 6€ sur le foncier bâti et 0€ sur le non bâti)

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2016

Il est à rappeler la baisse en assainissement de 28€ pour un volume moyen de 70m³, de 40€ dans le cas de 100m³ et de 16€ pour 40m³.

Mr le Maire demande au conseil s'il valide les taux.

Pour	Contre	Abstention
11+3p	0	0

Les membres du conseil valident les taux communaux, à l'unanimité.

- SUBVENTIONS ASSOCIATIVES

La commission finance propose de maintenir les montants qui avaient été attribués l'année dernière, avec cette année, une demande pour une nouvelle association, Voyage, Culture et Loisirs de Canisy. Le montant total s'élève à 10 000€.

Mr le Maire demande au conseil s'il valide la proposition, étant bien entendu que les Présidents des associations présents (Mr Urbaniak et Mr Hansart), s'abstiennent de voter.

Pour	Contre	Abstention
9+3p	0	0

Les membres du Conseil valident les subventions aux associations, à l'unanimité.

- BUDGET COMMUNAL

Mr le Maire présente la maquette du budget primitif de la commune.

En investissement, le remplacement des fenêtres et portes n'est pas contraignant pour le budget, car le taux de toutes les subventions prévues atteint les 80%. C'est l'année pour le faire, d'abord par souci d'économie d'énergie et aussi pour raison de sécurité, en ce qui concerne les portes et rampes d'accès, mais et surtout, parce que l'année prochaine, la commune sera dans une nouvelle com des com sans savoir si les compétences d'aide seront identiques et si Hombleux sera toujours représenté au bureau. L'impact de la baisse a été répercuté sur le travail de voirie qui consistait en pose de bordurage, rue Dammartin et rue du Craon.

Une enveloppe de 5000€ a été ouverte pour le remplacement d'un véhicule, mais pourrait ne pas se faire cette année.

Dans le cadre sécuritaire, plusieurs panneaux de police de route sont à remplacer, avec aussi, la mise en place de panneaux « voisins vigilants ».

Le remboursement du prêt à la com des com, a été fractionné en deux, à notre demande. Cette année 125 000€ devait être remboursé, et par avenant, cette somme sera remboursée en deux ans.

Le budget de 1 079 456€ s'équilibre.

- En fonctionnement : **759 900 €**
- En investissement : **319 556 €**

La commission propose au conseil d'adopter le budget.

Pour	Contre	Abstention
11+3p	0	0

Les membres du Conseil adoptent le budget primitif 2016, à l'unanimité.

-CONVENTION AVEC LA FDE

1. Mr le Maire explique que la ville de Ham a demandé son adhésion à la FDE, et qu'il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Pour	Contre	Abstention
11+3p	0	0

Les membres du Conseil autorisent la ville de Ham à adhérer à la FDE, à l'unanimité.

2. Mr le Maire explique que la FDE, à laquelle adhère la commune, a mis en place avec l'aide de la région Picardie, de l'ADEME et du Département, un schéma départemental du déploiement d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques.

La fédération a, de plus, été retenue par le commissariat général à l'investissement auprès du 1^{er} Ministre, comme opérateur public sur le département de la Somme en charge du déploiement de 186 bornes et bénéficie de 1 116 000€ d'aide de l'Etat pour réaliser les travaux.

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2016

Mr le Maire propose de transférer à la FDE, la compétence que détient la commune, en matière de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques.

Pour	Contre	Abstention
11+3p	0	0

Les membres du Conseil valident la proposition de transfert, à l'unanimité.

3. Mr le Maire présente au conseil municipal le projet d'éclairage public étudié par la FDE 80, relatif à la pose d'un point lumineux, rue du stade, au niveau de la place publique. Si ce projet, d'un montant de 934€, est accepté par le Conseil, il sera établi, entre la FDE 80 et la commune, une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux, avec une contribution communale de 588 €.

Pour	Contre	Abstention
11+3p	0	0

Les membres du Conseil, à l'unanimité, adoptent le projet et autorisent Mr le Maire à signer la convention avec la FDE 80.

- QUESTIONS DIVERSES :

L'inauguration du stade de football au nom de Bernard Meunier, est prévue le samedi 11 juin, lors de la fête communale. Le club prévoit un match amical avec Voyennes ou Nesle.

Le Président se charge d'inviter les instances footballistiques, les officiels seront invités par la commune, celle-ci prend en charge les frais d'inauguration par l'enveloppe d'aide qui a été attribuée au club dans le cadre du coût de l'enseigne, en effet, celle-ci est intégralement financée par le club.

Les travaux sur la place publique ont commencé par le retrait des arbres.

Le cabinet Verdi avait été contacté pour une étude de faisabilité, celle-ci se chiffre à 5200€, ce montant paraît élevé, un appel à concurrence va être lancé, à voir avec le cabinet Amodiag.

Il est à rappeler que cette étude apportera la solution pour finaliser le problème pluvial au centre du village.

Un circuit vélo-route est prévu par le conseil départemental. Mr Bruchet (conseiller départemental) viendra pour délimiter le circuit.

Mr Albert Delattre explique que, concernant l'Améva, les délégués viendront des EPCI lorsque les Com auront fusionnées.

Mme Carole Dumont demande à qui appartient le parterre près de l'église à Canisy, et si c'est à la commune, s'il serait possible de l'aménager.

→ Mr le Maire n'y voit aucun inconvénient.

Aucune autre question n'étant posée par les membres, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h10.